

Le planning prévisionnel de construction du crématorium de Mende a été réalisé en cohérence avec les dispositions du cahier des charges de l'appel d'offres. Dans ces conditions, la réalisation d'une étude d'impact de quatre (4) mois est envisagée, conformément aux Annexes 2.1 et 5 du dossier de consultation. Le permis de construire ne pourra être déposé dans le délai indiqué en Annexe A5 : il convient de prendre en compte le dépôt et l'instruction de notre demande de cas par cas (2 mois) ainsi que la réalisation de l'étude d'impact (4 mois).

Toutefois, notre expérience nous démontre que les projets de construction de crématoriums sont le plus souvent exemptés par la DREAL de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Dans l'éventualité où un projet de construction est soumis à évaluation environnementale, le maître d'ouvrage est invité à réaliser une étude faune-flore sur quatre (4) saisons, soit un an au total.

Nous n'avons jamais été confrontés à l'hypothèse selon laquelle le projet de construction est soumis à la réalisation d'une étude d'impact de quatre (4) mois.

Dans ces conditions, nous vous proposons de remettre un planning plus court, sur vingt-quatre (24) mois, fondé sur l'hypothèse la plus souvent rencontrée par SCF : une absence de soumission à la réalisation d'une évaluation environnementale.

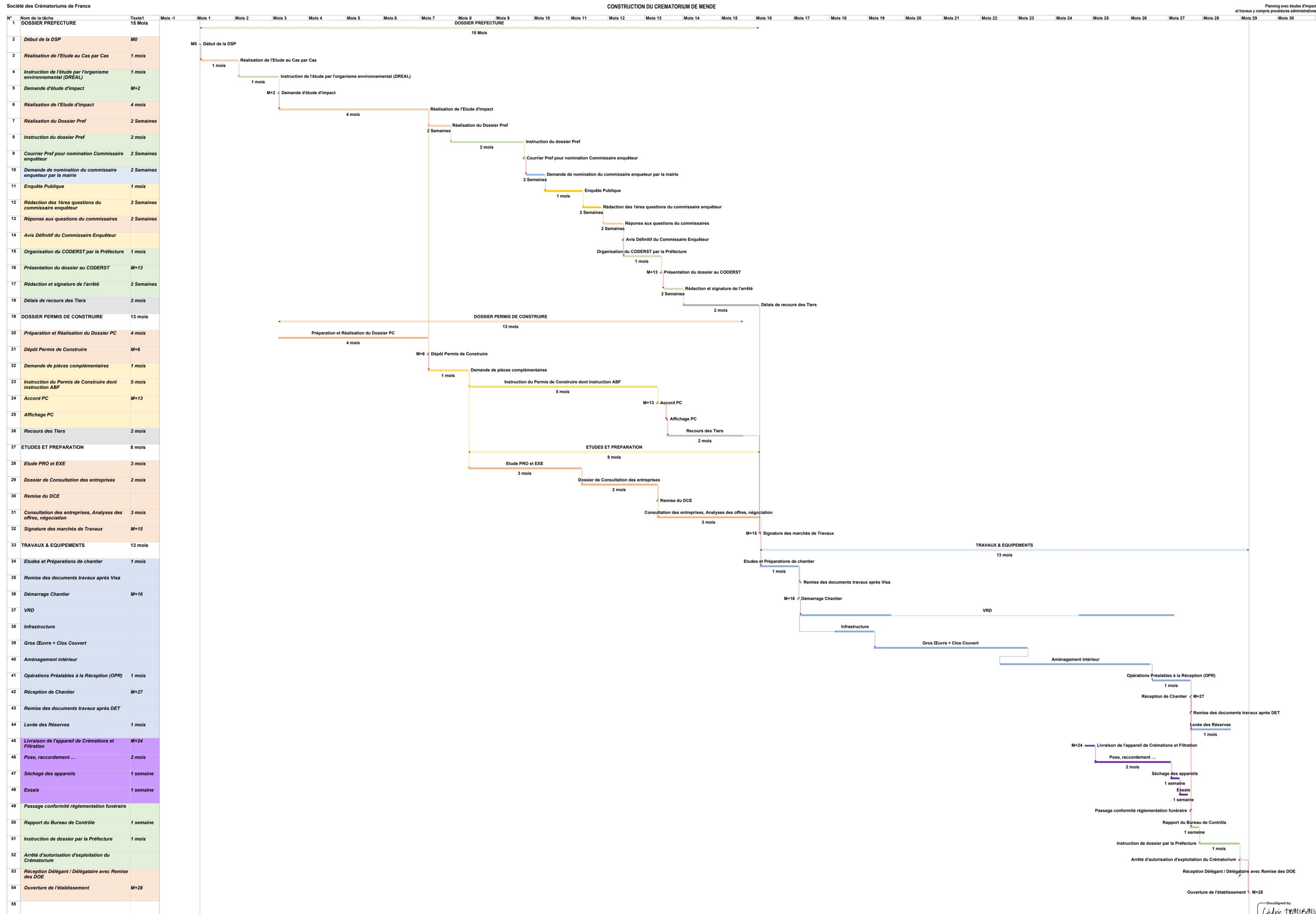
Dans un souci de cohérence, nous proposons d'amender le projet de contrat en ce sens et de discuter de ce point lors de l'audition.

Par ailleurs, l'instruction du permis de construire nécessitera très probablement l'avis de l'ABF en ce que le site devant accueillir le projet de crématorium se situe dans un Site Patrimonial Remarquable (SPR) mais également aux abords de monuments historiques.

Enfin, le délai d'instruction du permis de construire est de cinq mois à compter de la complétude du dossier, conformément à l'article R. 423-28 b) du Code de l'urbanisme.

En tenant compte de ces informations, nous proposons deux plannings :

- Un planning global prévisionnel de 28 mois à compter de la prise d'effet du contrat, établi en cohérence avec les dispositions du cahier des charges de l'appel d'offres ;
- Un planning prévisionnel réaliste de 24 mois à compter de la prise d'effet du contrat, fondé sur l'absence de soumission à la réalisation d'une évaluation environnementale.



DocuSigned by: Céline TRUBOUX
A3AB0688036460..

CONSTRUCTION DU CREMATORIUM DE MENDE

